

SECTION III CERTIFICATION – SPÉCIALISTE EN PASTORALE CLINIQUE

Sous-section 5 Étape deux : approbation des documents

D. Rapport de l'étape deux Spécialiste en pastorale clinique *(Sauf pour les signatures, veuillez écrire en caractères d'imprimerie)*

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

Nom : _____
 Adresse : _____

Téléphone : _____

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉQUIPE DE RÉVISION

Président : _____
 Certification : _____

Signatures

Membre : _____
 Certification : _____

Membre : _____
 Certification : _____

RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE RÉVISION

Date de réception des documents requis : _____ Date de production du rapport : _____

L'équipe de révision s'est-elle réunie en personnes ou par téléconférence? _____

OUI/NON Le candidat a-t-il fourni une déclaration certifiant qu'il ne fait actuellement pas l'objet d'enquête ou de poursuite relatives à une violation du Code d'éthique et de conduite professionnelle?

S'agit-il *(choisir une seule réponse)* :

_____ de la première évaluation des documents.
 _____ d'une nouvelle évaluation de certains documents *(énumérer les documents en question. Prendre note que les documents ne peuvent être réévalués qu'une seule fois)* _____

Démonstration des compétences *(choisir une seule réponse)* :

_____ Toutes les compétences ont été démontrées; le candidat peut passer à l'étape trois.
 Date et lieu de la rencontre de l'étape trois _____
 Questions avant le début de la rencontre de l'étape trois *(utiliser une feuille additionnelle au besoin)* : _____

_____ Une ou deux compétences n'ont pas été démontrées; le candidat peut soumettre à nouveau le(s) document(s) suivant(s) : _____

_____ Trois compétences ou plus n'ont pas été démontrées; la demande du candidat est suspendue.

Date d'envoi par télécopieur de ce rapport au candidat : _____

Date d'envoi par télécopieur de ce rapport au Comité de certification : _____

SECTION III CERTIFICATION – SPÉCIALISTE EN PASTORALE CLINIQUE

D. Rapport de l'étape deux
Spécialiste en pastorale clinique

Sous-section 5 Approbation des documents

Candidat : _____

Consulter la section 5.C. pour obtenir une description complète des compétences énumérées ici sous leur forme abrégée.
Consulter la section 5.A. pour obtenir une description complète des documents énumérés ici sous la colonne « Référence ».

<u>Référence</u>	<u>DOCUMENTS DE L'ÉTAPE DEUX</u>	<u>5.C.1)</u> Compétence ministérielle	<u>5.C.2)</u> Identité professionnelle	<u>5.C.3)</u> Ministère œcuménique multi-confessionnel et multiculturel	<u>5.C.4)</u> Leadership et formation spirituels	<u>5.C.5)</u> Relations multi-disciplinaires	<u>5.C.6)</u> Intégration de la théologie du ministère	<u>5.C.7)</u> Connaissance des structures administratives	<u>5.C.8)</u> Croissance personnelle	<u>5.C.9)</u> Éthique et conduite professionnelle
5.A.1	Théologie du ministère						<u>CLÉ</u>			
5.A.2	Communauté, Église, questions sociales					<u>CLÉ</u>				
5.A.3	Questions multiconfessionnelles et multiculturelles			<u>CLÉ</u>						
5.A.4	Préoccupations et stratégies connexes				<u>CLÉ</u>					
5.A.5	Fonction administrative							<u>CLÉ</u>		
5.A.6	Questions éthiques									<u>CLÉ</u>
5.A.7	Étude de cas	<u>CLÉ</u>								
5.A.8	Autobiographie								<u>CLÉ</u>	
5.A.9	Tendances et transitions		<u>CLÉ</u>							
5.A.10	Curriculum vitae									
5.A.11	Lettres de référence (3)									
5.A.13	Rapport d'admission – Form. avancée									
5.A.14	Rapport du consultant									
5.A.12	<u>Évaluation des stages</u>									
	Form. avancée 1 – Autoévaluation									
	Form. avancée 1 – Superviseur									
	Form. avancée 2 – Autoévaluation									
	Form. avancée 2 – Superviseur									
	Form. avancée 3 – Autoévaluation									
	Form. avancée 3 – Superviseur									
	TOTAL									
	ÉVALUATION DES COMPÉTENCES :									

SECTION III CERTIFICATION – SPÉCIALISTE EN PASTORALE CLINIQUE

Sous-section 5 Étape deux : approbation des documents

D. Rapport de l'étape deux

Grille de notation

Tous les documents de réflexion et autres types de documents requis seront évalués dans le but de déterminer dans quelle mesure ils permettent de démontrer que le candidat possède les compétences requises d'un spécialiste en pastorale clinique. Il est peu probable que chacune des compétences puisse être démontrée dans chaque document, et les candidats sont invités à ne pas essayer de le faire. L'objectif est de déterminer que toutes les compétences ont été démontrées (et NON qu'elles ont été traitées dans chaque document). On s'attend à ce que chacune des compétences requises soit démontrée dans le document clé qui lui est lié, comme l'indique le terme « clé » donné dans le tableau des compétences.

À l'usage des candidats : Les candidats sont invités à marquer au surligneur un texte ou un document, en plus du document clé, dans lequel ils pensent avoir bien démontré chaque compétence requise. Par exemple, si le candidat pense que sa compétence en matière de relations multidisciplinaires est bien démontrée non seulement dans le document sur la communauté, l'Église et les questions sociales (le document clé), mais aussi dans son autoévaluation du second stage, il peut l'indiquer au surligneur dans la section correspondant à la « Form. avancée 2 – Autoévaluation » sous « Relations multidisciplinaires ».

À l'usage des membres de l'équipe de révision : Les membres de l'équipe de révision doivent lire les documents, et évaluer dans quelle mesure ils démontrent les compétences requises, puis leur assigner une note : blanc, zéro, un, deux, trois ou quatre. Comme toutes les compétences ne pourront être démontrées dans chaque document, il est important de faire la différence entre un BLANC et une note de ZÉRO. Un BLANC est laissé lorsque l'on ne s'attend pas, vu le sujet du document et l'approche adoptée par le candidat, que la compétence y soit traitée. Un ZÉRO est donné lorsque l'on s'attend, vu le sujet du document et l'approche adoptée par le candidat, que la compétence y soit traitée et qu'elle ne l'est pas.

Calcul de la note finale :

Pour chaque compétence, il faut établir la moyenne des notes obtenues, en ignorant les blancs. Par exemple, si l'éthique, la connaissance du Code d'éthique de l'ACPEP/CAPPE ou les limites de compétence sont traitées (ou auraient dû être traitées) dans les documents « Communauté, Église et questions sociales », « Questions éthiques », « Étude de cas », « Rapport du consultant » et dans l'autoévaluation et l'évaluation du superviseur pour le stage 2 de la formation, le réviseur doit additionner les notes obtenues et diviser par 6. Si la note moyenne pour l'éthique et la conduite professionnelle est de 3.0 ou plus, la compétence est considérée comme étant démontrée. Si la note moyenne pour l'éthique et la conduite professionnelle est de 2.9 ou moins, la compétence est considérée comme n'étant pas démontrée, et le candidat peut être invité à soumettre à nouveau le document clé, dans ce cas le texte sur les questions éthiques. Cependant, si plus de deux compétences ne sont pas démontrées, la demande du candidat est suspendue, et le candidat n'est pas invité à soumettre à nouveau quelque document que ce soit.

SECTION III CERTIFICATION – SPÉCIALISTE EN PASTORALE CLINIQUE

Sous-section 5 Étape deux : Approbation des documents

D. Rapport de l'étape deux

Si un candidat croit qu'une des évaluations peut venir fausser sa note (à la baisse) : Un candidat peut être conscient qu'une certaine évaluation (une autoévaluation ou une évaluation faite par un superviseur) indique un problème sérieux relativement à l'acquisition d'une compétence requise. Cependant, les évaluations relatives aux stages ne sont que des images instantanées du développement d'un candidat à un moment donné. Ces textes ne peuvent être retravaillés et soumis à nouveau. Dans ce cas, il revient au candidat de discuter de la difficulté dans ses documents de réflexion de façon que les réviseurs aient une preuve suffisante que le problème identifié dans l'évaluation a été corrigé. Lorsqu'une difficulté est ainsi traitée, l'équipe de révision peut, si tous les membres sont d'accord, ne pas tenir compte de la note plus faible accordée dans l'évaluation.

Sous-section 5 Approbation des documents

DIRECTIVES POUR LA NOTATION

Blanc : vu le sujet du document ou l'approche adoptée par le candidat, il n'était pas nécessaire de traiter de la compétence dans ce document.

Exemple : Dans son autobiographie, le candidat ne fait aucune mention des questions d'éthique.

0 Compétence non traitée : vu le sujet du document, la compétence aurait dû être traitée et ne l'a pas été.

Exemple : Dans son document sur les questions d'éthique, le candidat ne fait aucune mention des limites des relations.

1 Compétence nommée (minimale) : le candidat fait mention du concept ou de la question. Il ne fournit pas une définition de base de ce concept ou de cette question. Il n'explique pas ce concept ou cette question dans le cadre global de son travail.

Exemple : Dans son document sur les questions d'éthique, le candidat fait référence aux limites des relations, sans les définir, et le maintien de limites appropriées n'apparaît nulle part dans le cadre d'éthique du candidat.

2 Compétence nommée et définie : le candidat fait mention du concept ou de la question et en donne une définition de base. Il n'explique pas ce concept ou cette question dans le cadre global de son travail.

Exemple : Dans son document sur les questions d'éthique, le candidat indique que les limites sont importantes et donne une définition des limites appropriées dans le contexte des relations d'aide.

3 Compétence nommée, définie et expliquée : le candidat nomme, définit et explique le concept ou la question. Toutefois, il ne fait pas la démonstration de ce concept ou de cette question dans le cadre global de son travail.

Exemple : le candidat donne une définition des limites appropriées et explique l'impact du franchissement de ces limites sur ceux qui reçoivent un soin pastoral. Cependant, la question des limites n'est traitée nulle part dans le cadre éthique du candidat.

4 Compétence démontrée : En plus de nommer, de définir et d'expliquer le concept ou la question, le candidat fait une démonstration du concept ou de la question dans le cadre global de son travail.

Exemple : les limites inhérentes aux relations d'aide sont définies et expliquées. Le candidat donne des exemples tirés de sa propre expérience et qui montrent qu'il observe de bonnes limites professionnelles. Les considérations éthiques sont présentées comme faisant partie intégrante du cadre de pastorale clinique du candidat.